



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

78^e séance plénière

Vendredi 1er décembre, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 40 de l'ordre du jour (suite)

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/55/538,
A/55/639)

Projets de résolution (A/55/L.49, A/55/L.50)

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Voici 52 ans que l'Assemblée générale se préoccupe de la situation au Moyen-Orient. Il y a eu des hauts et des bas, il y a eu des guerres, et des efforts ont été faits pour atteindre le noble objectif fixé par l'ONU, à savoir, un règlement global et pacifique au Moyen-Orient. Malheureusement, au seuil du XXI^e siècle, force est de constater que la situation demeure extrêmement instable.

En 1991, le processus de paix arabo-israélien a vu le jour à Madrid; des progrès importants ont été réalisés dans les efforts visant à rapprocher les peuples du Moyen-Orient. Le processus de Madrid et la manière dont il a évolué démontrent que la communauté internationale peut trouver des réponses adéquates pour résoudre des problèmes régionaux tels que celui-ci. La Russie, coparrain du processus de paix, a toujours fait le maximum pour atteindre les objectifs que nous poursuivons tous pour le développement du Moyen-Orient et de la Palestine.

Nous sommes tous préoccupés par le fait que la crise qui a éclaté il y a deux mois a eu une incidence négative sur toutes les réalisations de ces dernières années pour ouvrir la voie à un règlement pacifique. Cela montre bien que tous les événements de la région sont solidaires. La détérioration de la situation en Cisjordanie a eu des répercussions dans toute la région.

Depuis le début de la crise, la Fédération de Russie, le Président Poutine en personne et notre ministre des affaires étrangères, M. Ivanov, ont déployé des efforts inlassables pour améliorer la situation en Cisjordanie et à Gaza. Leur objectif premier était de ramener les parties à la table des négociations. Dès que la crise a éclaté, M. Ivanov s'est rendu dans la région pour se mettre directement en contact avec les deux parties et pour tenter de remettre en route le processus de paix. Parallèlement, le Président Poutine maintenait un contact téléphonique constant avec le Président Arafat et le Premier Ministre Barak, les deux dirigeants de la région. Nous estimons que l'un des résultats les plus importants de nos efforts est que, lors de sa récente visite à Moscou, M. Arafat a eu un contact téléphonique avec M. Barak par l'entremise du Kremlin. Au cours de cette conversation, ils sont convenus de reprendre les pourparlers entre les représentants des forces de sécurité palestiniennes et israéliennes pour résoudre la crise actuelle. Ils se sont en outre mis d'accord pour relancer le dialogue politique.

L'un des points importants à l'ordre du jour des pourparlers de Moscou a été la recherche d'une solu-

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

tion pour remettre en route le processus de paix entre la Palestine et Israël, et entre Israël, la Syrie et le Liban. Nous poursuivons nos discussions avec toutes les parties concernées, ainsi qu'avec les États-Unis, en tant que coparrain du processus de paix, et d'autres représentants de la communauté internationale, afin de trouver le meilleur moyen de faire aboutir le processus de paix dans la région, y compris pour ce qui est des volets syrien et libanais.

M. Aboud (Comores), Vice-Président, assume la présidence.

Il importe que toutes les parties participent à ce processus afin de trouver une solution acceptable pour tous et fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité qui visent à permettre une coexistence pacifique entre tous les habitants de la région. À ce stade, nous appuyons les efforts constructifs du Secrétaire général pour améliorer les relations entre Palestiniens et Israéliens, qui ont un effet déterminant sur la situation dans la région. La Fédération de Russie estime à cet égard qu'il importe au plus haut point de faire un maximum pour mettre en oeuvre les principes énoncés à Charm el-Cheikh. Nous ne saurions permettre que la crise actuelle éclipse nos efforts pour remettre en route le processus de paix.

Nous sommes convaincus qu'une paix réelle au Moyen-Orient ne sera pas possible sans dialogue constructif entre Israël et la Syrie devant aboutir à la restitution des hauteurs du Golan syrien et à l'établissement de relations normales entre les deux États. Le retrait par Israël du Sud-Liban a marqué une étape importante vers la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité mais, pour parvenir à une paix réelle et stable entre Israël et le Liban, le processus de paix entre ces deux pays devra déboucher sur un accord. Malheureusement, les événements récents ont montré que ce ne sera pas une tâche aisée.

Je tiens, en guise de conclusion, à souligner que la communauté internationale n'a pas le droit d'ignorer les ouvertures politiques accumulées ces dernières années. Il faut préserver tous les acquis. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions avoir une influence positive sur la situation au Moyen-Orient.

M. Pamir (Turquie) (*parle en anglais*): Le Moyen-Orient traverse une période difficile et ardue qui met à rude épreuve les efforts de tous ceux qui oeuvrent pour l'établissement d'une paix durable et qui souhaitent voir les peuples de cette région aborder le

siècle nouveau avec espoir et confiance. La panoplie des conflits – qui, pendant presque tout le XXe siècle ont privé les habitants de la région du meilleur – n'est pas le véritable héritage de cette terre historique où les grandes traditions de l'humanité ont pris racine.

Il est pour le moins alarmant et réellement affligeant de voir ainsi se déchaîner la violence qui a coûté la vie à plus de 300 personnes, en majorité palestiniennes, qui a fait des milliers de blessés et causé des dégâts matériels importants. Dès le début, il fallait en priorité désamorcer les tensions qui avaient atteint un niveau de dangerosité sans précédent et il le faut encore. Dans ce contexte, la tenue du sommet de Charm el-Cheikh a eu des résultats salutaires.

L'idée directrice de ces résultats a été que la violence et le conflit ouvert ne pourront jamais servir les intérêts ni les aspirations de base des deux parties. Nous ne pouvons en effet qu'avoir une vision à long terme et prospective. Chacune des parties devra respecter les conclusions du sommet et il faut faire en sorte que l'application intégrale et fidèle de cet accord de fond ouvre la voie à la reprise du processus de paix. Je ne saurais trop insister sur le fait que le processus de paix représente la seule chance réelle et viable; nous devons y rester fermement attachés pour le bénéfice des générations futures, non pour le moment présent mais bien pour l'avenir.

La création de la Commission d'établissement des faits, à la suite du Sommet, est un fait important et encourageant. Il lui a été confié une tâche essentielle et nous espérons qu'elle s'acquittera de son mandat avec succès dans les délais prévus. Nous demandons aux parties de coopérer pleinement avec elle dans la mesure où son rôle primordial est de renforcer la confiance.

En tant que pays de la région, nous craignons à juste titre les conséquences possibles de la poursuite des violences et d'une escalade du conflit à mesure que s'intensifie ce cercle vicieux.

La Turquie a tout lieu d'encourager et de soutenir tout effort visant à rompre ce cycle dangereux. Cela nous permettra de réaliser la paix, notre plus noble but, dans cette partie du monde tourmentée. La violence ne devrait pas nous empêcher de mettre tout en oeuvre pour atteindre nos plus nobles objectifs, en respectant l'intérêt supérieur des peuples de la région. Nous ne devrions pas perdre de vue les immenses avantages qu'une paix durable nous offrirait certainement.

Comme il a été encore clairement démontré, une telle chance historique n'arrive pas aussi facilement ni aussi souvent que certains l'imaginent. C'est pourquoi la Turquie a donné tout son soutien au processus de paix depuis son commencement.

Le conflit israélo-palestinien est au cœur du problème du Moyen-Orient et représente la clef de la solution. Parvenir à un accord sur le statut définitif demeure l'objectif. Souvenons-nous que les parties viennent de commencer à traiter les questions les plus délicates pour la première fois, et que, dans une certaine mesure, des progrès ont été enregistrés. La Ville sainte de Jérusalem devrait être un symbole puissant de tolérance et de coexistence, ses statuts religieux, culturel et historique conservés intacts pour tous.

Les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973) demeurent la base sur laquelle repose l'établissement d'une paix durable dans la région – une paix qui ouvrira la voie à la prospérité et à la coopération intelligente. Le retrait par Israël du Sud-Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, a été un autre pas important dans la bonne direction.

Nous souhaitons souligner une fois encore tout ce qui a été fait dans le cadre du processus de paix, et les immenses efforts auxquels les parties ont consenti pour assurer un avenir meilleur, jusqu'à l'explosion de violence.

Nous respectons les droits légitimes du peuple palestinien, et nous avons entrepris de soulager leurs souffrances. De nombreux blessés palestiniens sont hospitalisés en Turquie. De même, une assistance médicale a été dépêchée dans la région. En plus de l'aide financière humanitaire – d'un montant de 500 000 dollars –, 3 millions de dollars ont été versés à l'Autorité palestinienne sous forme d'aide financière structurelle.

Il est extrêmement important que les peuples de la région puissent vivre dans une atmosphère libérée de la peur et de la désolation, et que leur travail et leur labeur portent leurs fruits en ces temps de mondialisation, à la naissance d'une ère nouvelle. En effet, des peuples qui sont destinés à vivre ensemble, côte à côte, devraient prospérer ensemble. C'est la volonté de Dieu. C'est pourquoi un règlement négocié est la seule solution. L'autre option, nous le savons, n'est que chaos et souffrance, que nous ne méritons pas.

La Turquie continuera à appuyer les efforts pour la reprise du processus de paix ainsi que les mesures plus immédiates visant à apaiser la violence.

À cet égard, conscients de notre rôle dans la région et de la nécessité de renforcer la confiance entre les deux parties, nous restons timidement optimistes. Quelles que puissent être les raisons d'être pessimistes, nous rejetons toute attitude défaitiste et continuons d'espérer et de travailler pour la reprise véritable du processus de paix, y compris sur le plan multilatéral. Car enfin, c'est la seule issue.

M. Lancry (Israël) : Je voudrais saisir cette occasion pour formuler en arabe à mes collègues musulmans mes vœux pour le ramadan.

(l'orateur poursuit en arabe)

J'ai le plaisir de vous transmettre, collègues musulmans, mes meilleurs vœux à l'occasion du Saint-Ramadan.

(l'orateur reprend en anglais)

L'histoire récente du Moyen-Orient a connu de nombreuses tragédies et quelques triomphes. Un nombre incalculable de guerres ont fait rage et des vies ont été perdues au cours d'une série de campagnes sanglantes qui n'avaient d'autre but que la destruction. Mais aujourd'hui, le vent a tourné. Le Moyen-Orient se trouve à l'aube d'une époque nouvelle. Malgré les récents échecs, des progrès considérables ont été enregistrés, faisant des ennemis des partenaires – les partenaires de la paix – et mettant fin à des décennies d'hostilité pour s'engager sur un nouveau chemin de paix et de coexistence.

Le moment est venu de rompre le cycle de la tragédie et d'entamer une nouvelle époque de triomphes dans l'établissement de la paix. Le premier de ces triomphes a été la signature en 1979 du traité de paix novateur entre Israël et l'Égypte. Quinze ans plus tard, un autre triomphe a été célébré sous la direction courageuse du regretté roi Hussein : un deuxième traité de paix au Moyen-Orient, entre Israël et le Royaume hachémite de Jordanie.

La Déclaration de principes israélo-palestiniens et les Accords d'Oslo qui ont suivi constituent une autre percée historique vers la paix. L'atmosphère positive a été renforcée grâce aux relations récemment établies avec la Mauritanie. Ceci s'est ajouté aux liens officiels entre Israël et le Maroc, la Tunisie, Oman, le Qatar, et

au développement progressif des liens avec d'autres États d'Afrique du Nord et du Golfe. Nous espérons que le refroidissement de ces relations au cours des dernières semaines n'est que passager.

Un autre pas important sur la voie du renforcement de la sécurité régionale a été fait par Israël cette année sur sa frontière nord. En mai, Israël a retiré unilatéralement ses forces du Sud-Liban, en toute conformité avec la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Le fait qu'Israël s'est acquitté de ses obligations conformément à la résolution 425 (1978) a été confirmé par le Secrétaire général (S/2000/590), entériné par la suite par le Conseil de sécurité et rappelé dans la résolution 1310 (2000) du Conseil de sécurité. Il convient de souligner qu'en confirmant qu'Israël s'est conformé à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a déterminé clairement que la zone dite « Chebaa » n'est pas un territoire libanais. En conséquence, les revendications ultérieures des Libanais contre Israël concernant cette zone, justifiant les activités hostiles perpétrées par des terroristes venus du territoire libanais, contreviennent directement aux conclusions du Secrétaire général.

Bien qu'Israël ait espéré que son retrait du Liban contribuerait à restaurer la paix et la sécurité à la frontière, cela n'a malheureusement pas été le cas. Dimanche encore, des terroristes qui s'étaient infiltrés depuis le Liban ont fait exploser une bombe puissante au bord de la route, faisant un mort et deux blessés parmi les soldats d'une patrouille israélienne. L'attaque a eu lieu dans la région du mont Dov, près d'un kilomètre à l'intérieur de la zone israélienne, derrière la Ligne bleue.

Cette dernière attaque montre que la récente détérioration grave et dangereuse de la situation à la frontière israélo-libanaise se poursuit.

Ces incidents comprennent l'enlèvement, le 7 octobre, de trois soldats israéliens à l'intérieur d'Israël par des terroristes venus du Liban.

Israël considère ces actes d'agression comme extrêmement graves et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes fondamentaux du droit international et de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, au titre de laquelle Israël a retiré ses forces du territoire libanais.

À la lumière de cette récente agression hostile contre Israël depuis le territoire libanais et de

l'escalade croissante sur cette frontière, Israël a demandé à plusieurs reprises au Gouvernement du Liban de respecter ses obligations en droit international et suivant la résolution 425 (1978), pour rétablir, avec l'aide de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), son contrôle effectif sur le Sud-Liban et veiller à ce que la paix et la sécurité internationales soient maintenues de son côté de la frontière. En dépit de ces appels, le Gouvernement libanais, depuis des mois, n'a pas empêché et a même encouragé des attaques provocatrices et violentes contre Israël, le long de la frontière. Des efforts diplomatiques continus de la part d'Israël pour mettre en garde contre la dégradation de cette situation à la frontière nord n'ont pas eu d'écho.

La poursuite de la situation actuelle, avec ces actes d'agression de terroristes libanais, présente un danger d'escalade imminente. De ce fait, la communauté internationale doit demander au Liban qu'il assume ses responsabilités au titre des résolutions 425 (1978) et 1310 (2000) du Conseil de sécurité, qui supposent la cessation de ces actes d'agression à partir du territoire libanais, l'établissement d'une autorité libanaise effective dans la zone et des actions pour instaurer la paix et la sécurité sur notre frontière commune.

Cette année, Israël a également poursuivi sa quête d'une paix globale avec la Syrie, sur la base du cadre établi à la Conférence de paix de Madrid de 1991. L'effort le plus récent pour faire progresser la paix a eu lieu lors des réunions entre le Premier Ministre Barak et le Ministre syrien des affaires étrangères Farouk Al-Shara', à Shepherdstown (Virginie de l'Ouest), en janvier de cette année. Au cours de ces pourparlers, Israël a présenté, selon le Président des États-Unis Bill Clinton, « une proposition territoriale assez substantielle ». Mais celle-ci et d'autres n'ont pas obtenu de réponse de la partie syrienne, qui a choisi de mettre fin aux négociations. Lorsque les États-Unis ont essayé de faire préciser la réponse syrienne à ces propositions israéliennes, lors du sommet de Genève du 26 mars entre les Présidents Clinton et Al-Assad, il s'est avéré qu'aucune réponse n'allait être fournie. Le lendemain, le Président Clinton a déclaré, s'adressant au Président Al-Assad, que « c'était à lui de jouer ».

Au sujet de l'effort américain destiné à promouvoir un accord, le porte-parole du Département d'État a indiqué le 30 mars 2000 :

« Cet effort a donné lieu à certains résultats du côté israélien que le Président Clinton a relevés, et que le Président syrien a rejetés...

Nous pensons qu'il appartient aux Syriens d'élaborer des réponses, de formuler leurs propres idées. La situation en est là pour le moment. »

Après plusieurs mois, nous attendons encore la réponse syrienne. Nous espérons que cette réponse, lorsqu'elle viendra, constituera une autre victoire pour la paix.

Nous ne devons pas oublier que toute discussion sur la situation au Moyen-Orient doit non seulement considérer les voisins immédiats d'Israël, mais également traiter des menaces pour la paix et la stabilité à la périphérie de la région.

La politique de la République islamique d'Iran, un adepte du rejet au Moyen-Orient, tranche nettement avec les principes qui constituent le fondement d'une paix régionale. L'Iran continue de soutenir les activités terroristes du Hezbollah, organisation qui fait ouvertement campagne contre l'existence de l'État d'Israël. En outre, l'Iran s'efforce d'acquérir des armes de destruction massive. Nous disposons de preuves indiscutables que l'Iran a pu mettre au point des armes chimiques et nous avons tout lieu de penser que l'Iran a également mis au point des capacités de guerre biologique. L'Iran a déjà testé le missile de longue portée Shihab-3, arme qui, avec sa portée de 1 300 kilomètres, peut atteindre les villes israéliennes. Lors d'un défilé dans les rues de Téhéran, en septembre 1998, l'inscription sur le vecteur du missile était « Israël devrait être rayé de la carte ».

Cela se passe alors que des responsables iraniens continuent d'appeler au djihad et à la destruction de l'État d'Israël. Le discours des dirigeants iraniens reflète la négation totale d'Israël, transcendant toute divergence éventuelle dans nos politiques étrangères respectives. Ils qualifient officiellement Israël de « petit Satan » et s'opposent officiellement à tous nos efforts pour faire la paix avec nos voisins. L'Iran a également participé à des activités terroristes visant des cibles juives et israéliennes dans le monde, y compris aux attentats contre l'ambassade d'Israël et le Centre juif de Buenos Aires. Toute en parlant avec éloquence de dialogue entre les civilisations aux réunions des Nations Unies, le Président iranien Khatami trou-

vait encore acceptable de dire à Téhéran il y a moins d'un an :

« Il n'y a qu'une façon de régler la question palestinienne, et c'est par la destruction du régime sioniste. Les pourparlers de paix sont l'une des plus grandes tromperies et l'une des pires ruses utilisées par Israël et son principal soutien, l'Amérique. »

Par ailleurs, la persistance de l'Iraq à développer des armes de destruction massive et leurs vecteurs – largement à l'insu des inspecteurs d'armes internationaux – est des plus troublantes vu l'enthousiasme prouvé de ce pays pour lancer des missiles contre des populations civiles. Durant la guerre du Golfe, l'Iraq a lancé des douzaines de missiles contre des villes israéliennes, sans avoir été provoqué.

Nous sommes très préoccupés par l'indifférence de l'Iraq aux stipulations du Conseil de sécurité et par le fait que le travail de vérification et de contrôle des armes n'est plus possible depuis deux ans. Le refus par l'Iraq de permettre l'accès aux équipes de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et son hostilité à l'égard d'Israël font de ce pays une menace continue à la sécurité d'Israël en particulier, et à la stabilité régionale en général.

S'il y a des pays au Moyen-Orient qui restent ouvertement attachés à la destruction d'Israël, nous devons également examiner les motivations de ceux qui déclarent leur intérêt stratégique dans la réalisation de la paix. Nous avons vu que nos partenaires potentiels semblent adhérer à un concept de paix qui est très différent de celui proposé par Israël. À la suite des pourparlers de Shepherdstown, le Ministre syrien des affaires étrangères Farouk Al-Shara', intervenant devant l'Union des écrivains arabes à Damas, le 27 janvier de cette année, a décrit l'approche syrienne de la paix. Il a déclaré ce qui suit, publié dans les journaux Al-Osbua Al-Adabi et As-Safir du 12 février 2000 :

« L'instauration d'un état de paix à l'avenir signifie la transformation de cette confrontation militaire en confrontation politique, intellectuelle, économique et commerciale. Donnons donc ses chances à la confrontation de paix. Le rétablissement de toute la zone de Palestine est une stratégie à long terme et ne peut se faire en une étape. L'idéologie du Parti Baath envisage la libération

par étapes. Le recouvrement des territoires arabes occupés en est la première. »

Notre conception de la paix diffère. Notre désir de faire la paix avec nos voisins représente l'objectif suprême de l'État d'Israël et de ses citoyens. Depuis 1978, Israël manifeste sa volonté de faire des compromis en faveur de la paix et de rechercher constamment de nouvelles initiatives pour l'instaurer.

Israël entrevoit un vaste cercle de paix au Moyen-Orient, qui englobera tous ses voisins et constituera la fin complète et définitive de l'ère des conflits. Nous cherchons également à établir des frontières clairement définies qui élimineraient tous les différends territoriaux entre nous. Nous recherchons une paix qui fournira un cadre de sécurité régionale, limitera les menaces sur la stabilité que posent les éléments extrémistes et réduira la nécessité pour les États de consacrer des quantités énormes de ressources à leur défense. Nous recherchons une paix qui améliorera la vie de tous les peuples du Moyen-Orient, en établissant un environnement économique prévisible, en attirant des investissements étrangers et en favorisant un développement économique et social durable. En fait, la paix est la clef de l'unification de l'ensemble de notre région.

Pour Israël, des relations pacifiques normales comprennent l'établissement de liens diplomatiques complets, l'élimination des boycotts, l'abrogation des lois et pratiques discriminatoires, l'établissement de liens de transport et de communication ainsi que le libre mouvement des biens et des personnes entre les frontières. Les traités de paix offrent également un cadre de coopération en ce qui concerne l'environnement, les relations culturelles, le tourisme, la santé, l'agriculture, la prévention des crimes et l'élimination de l'incitation.

Nos partenaires doivent se rendre compte qu'il y a de bien meilleures façons d'utiliser notre temps, notre énergie et nos ressources que de continuer l'affrontement par d'autres moyens.

Malgré le désir d'Israël de faire la paix et son esprit avéré de compromis en faveur de la paix, certains États de notre région continuent de rejeter notre existence même. Certaines de ces nations ont choisi de s'engager directement dans des violences et des attentats contre nous, ou de parrainer indirectement de telles activités. D'autres prévoient un avenir d'affrontements et de conflits continus.

Nous avons choisi de voir l'avenir sous un autre angle. L'histoire nous a montré la voie à suivre, la voie du dialogue et de la réconciliation. Empruntons cette voie ensemble. La paix au Moyen-Orient n'a pas à être un rêve et l'affrontement continu n'a pas à être notre seule réalité. Certes, le triomphe de la paix, de la paix véritable, sera celui de tous les peuples du Moyen-Orient et de toutes les générations futures.

Afin d'atteindre cet objectif, il y a un impératif net. Il faut une adhésion – aussi bien morale que politique – inébranlable à la paix, de la part des dirigeants régionaux pour le bien des futures générations. La vision de la paix doit être exempte des tourments et des vicissitudes d'hier, et nourrie par l'apogée de demain.

Israël s'oppose aux deux projets de résolutions partiaux et inégaux présentés au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous exhortons donc les membres de l'Assemblée à voter contre eux.

M. Eguiguren (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la profonde tristesse de ma délégation face aux événements tragiques et violents survenus depuis le 28 septembre dans les territoires occupés et en Israël, qui ont entraîné tant de morts et de blessés, tant de destruction et d'intolérance. Nous lançons un appel à la retenue et au calme afin que les parties puissent reprendre le chemin de la paix.

Étant donné que nous examinons la situation générale au Moyen-Orient, ma délégation saisit cette occasion d'exprimer sa satisfaction de ce qu'Israël s'est conformé à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, en retirant ses forces du Sud-Liban.

De plus, le Chili espère que les pourparlers entre Israël et la République arabe syrienne concernant les hauteurs du Golan, reprendront dans les plus brefs délais et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la crise actuelle dans la région, nous espérons que les parties se conformeront sans tarder à la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité et aux engagements pris à Charm el-Cheikh. Nous nous félicitons de la création d'une commission d'enquête et nous espérons qu'elle pourra commencer ses travaux dès que possible. Nous appuyons les activités du Secrétaire général qui, à la demande du Conseil de sécurité, doit examiner avec les parties des mesures concrètes visant à mettre un terme à la violence. De même, nous soutenons tous les efforts que

peuvent déployer les États Membres des Nations Unies pour surmonter la crise et favoriser la reprise du processus de paix.

Le Chili souhaite rappeler les principes qui régissent sa politique extérieure et qui s'appliquent à la situation générale dans la région. Ils se fondent sur l'adhésion totale aux principes du droit international, tels que le règlement pacifique des différends, le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973); et le droit international humanitaire, selon lequel la protection de la vie humaine, surtout des civils, est fondamentale. Nous reconnaissons le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Nous reconnaissons également le droit des Israéliens et des Palestiniens de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Nous espérons sincèrement que la crise actuelle dans la région pourra être surmontée rapidement et que l'on pourra reparler de paix, d'espoir et de réconciliation.

Ce que les Israéliens et les Palestiniens doivent comprendre, c'est que personne ne triomphera par la violence. Nous sommes convaincus qu'une issue négociée, juste et durable, qui aura comme cadre les résolutions du Conseil de sécurité et qui respectera les éléments de sécurité fondamentaux pour les deux parties, est la seule voie qui s'ouvre devant les Palestiniens et les Israéliens. C'est le seul héritage qu'ils pourront laisser à leurs enfants, s'ils espèrent les voir un jour vivre dans un climat d'harmonie véritable et de développement avec leurs voisins.

Le Chili entretient d'excellentes relations avec les pays arabes, avec l'État d'Israël et avec l'Autorité palestinienne. Comme dans le reste du monde, nous suivons au Chili, avec une profonde inquiétude, le déroulement de la crise dans la région, qui se poursuit jour après jour. Ce qui se passe là-bas préoccupe et attriste profondément les Chiliens. Le Moyen-Orient est une région qui tient beaucoup au cœur de tous les Chiliens. Dans notre pays, il y a une importante population d'origine arabe, surtout palestinienne, ainsi qu'une grande communauté juive. Tous ces gens vivent ensemble amicalement, et prouvent ainsi que la coexistence est non seulement possible mais également bénéfique.

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en russe*) : La situation au Moyen-Orient est l'une des questions poli-

tiques les plus complexes et difficiles sur le plan international. Elle occupe un rang prioritaire dans l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 50 ans. Pendant toutes ces années, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont demandé l'établissement d'une paix durable, juste et globale au Moyen-Orient dans des centaines de résolutions, dont la majeure partie n'a pas été mise en application, et ont jeté les bases nécessaires à l'établissement de cette paix.

L'année dernière, le processus de paix au Moyen-Orient, au cours duquel se trouve la question de Palestine, a connu des hauts et des bas. Le retrait d'Israël du sud du Liban, la reprise des pourparlers sur le statut permanent entre Palestiniens et Israéliens, le deuxième Sommet de Camp David ont ravivé nos espoirs que ce nouveau millénaire verrait enfin la paix tant attendue dans la région tout entière.

Nous avons été encouragés par les progrès accomplis par les Israéliens et les Palestiniens à Camp David sur les questions les plus sensibles et compliquées du statut permanent. Selon nous, les deux parties étaient très proches d'un accord qui aurait pu mener à la fin d'un conflit d'ancienne date et aurait radicalement changé le destin de la région tout entière.

Malheureusement, nos espoirs ne se sont pas réalisés. En outre, la recrudescence de violence que l'on observe depuis deux mois dans les territoires palestiniens, en Israël et récemment dans le sud du Liban, a, selon nous, amené le processus de paix à l'une de ses phases les plus cruciales de ces dernières décennies.

Mon pays est profondément préoccupé par les informations quotidiennes concernant les affrontements arabo-israéliens qui ont éclaté depuis le 28 septembre et ont déjà coûté la vie à 300 personnes, pour la majorité des Palestiniens. Nous pleurons la mort des victimes de cette absurde effusion de sang et de ces meurtres gratuits et voudrions présenter nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

L'Ukraine condamne l'usage de force excessive et aveugle contre les civils palestiniens et demande à Israël d'y mettre immédiatement fin. Tout devrait être mis en œuvre pour assurer le respect intégral de la quatrième Convention de Genève. Toute attaque ou toutes représailles contre la population civile sont illégales et inadmissibles. Nous sommes également convaincus qu'Israël se doit de mettre un terme à ses activités de colonisation dans les territoires palestiniens

occupés et ne devrait pas avoir recours à des sanctions économiques contre la population palestinienne.

Mon pays est convaincu que le peuple palestinien devrait être capable d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'établissement de son État indépendant. L'Ukraine, lui-même nouvel État indépendant, comprend très bien leurs aspirations légitimes à la justice, la liberté et la dignité.

Dans un même ordre d'idées, l'Ukraine reconnaît le droit légitime d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Elle rejette catégoriquement tout acte de terrorisme, quel qu'en soit l'auteur, qui vise à atteindre un objectif politique. Selon nous, toute action violente ou provocatrice menée par des éléments radicaux devrait être résolument réprimée car elle ne mènerait qu'à une escalade de la violence. À cet égard, les actes de violence contre les Israéliens sont également condamnés par mon pays.

Il est bien connu que la violence engendre la violence. En conséquence, nous sommes convaincus qu'il n'existe d'autre solution pour les parties que de mettre immédiatement et inconditionnellement fin à tous les actes de violence mutuelle afin de surmonter leur animosité et de revenir, dans l'intérêt de la paix, à la table des négociations. À ce tournant crucial, nous demandons aux Israéliens et aux Palestiniens de faire preuve de courage politique, de sagesse et de retenue. Nous les exhortons à s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait aggraver la situation et préjuger du résultat final des négociations sur le statut final.

Nous sommes fermement convaincus que les deux parties devraient dès que possible reprendre leurs négociations sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, notamment le principe de la terre contre la paix ainsi que les principes énoncés dans les Accords d'Oslo et décidés à la Conférence de Madrid.

Eu égard à la gravité de la crise actuelle dans la région, tous les efforts possibles devraient être déployés par la communauté internationale, et, au premier chef, par l'ONU, pour faire disparaître l'ombre d'une guerre généralisée dans la région, laquelle semble se profiler. Nous estimons qu'en cette période cruciale, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts à cette fin.

À cet égard, mon pays apprécie les efforts diplomatiques entrepris par tous les grands acteurs interna-

tionaux, en particulier les États-Unis, et veut rendre hommage à la contribution personnelle du Président Clinton, qui vise à relancer le processus de paix. Nous rendons également hommage aux efforts déployés par la Fédération de Russie, l'Union européenne, l'Égypte et tous les autres qui, au cours de toutes ces années, ont contribué, au processus de paix et continuent à le soutenir.

Nous nous félicitons de l'engagement constructif du Secrétaire général de l'ONU qui essaie de trouver une issue pour sortir de la crise. Nous encourageons vivement le Secrétaire général à poursuivre activement ses efforts dans ce domaine. Nous espérons également que les activités de la commission d'enquête, prévues dans la résolution 1322 (2000) et approuvées au Sommet de Charm el Cheikh, joueront un rôle positif et contribueront à réduire la violence.

Selon nous, l'ONU devrait maintenir sa responsabilité permanente vis-à-vis de la question de Palestine jusqu'à ce que cette question soit résolue conformément aux résolutions pertinentes.

Mon pays reste convaincu qu'un règlement global du processus au Moyen-Orient est impossible si l'on ne parvient pas à trouver des solutions acceptables pour toutes les parties au conflit arabo-israéliens.

À cet égard, nous nous réjouissons du fait que le volet israélo-libanais ait connu des progrès importants cette année, à la suite du retrait d'Israël du sud du Liban. Nous sommes satisfaits de la mise en application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui a permis le déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), l'établissement de la Ligne bleue le long de la frontière entre Israël et le Liban et la reprise du contrôle libanais sur son territoire.

Dans ce contexte, l'Ukraine voudrait à nouveau féliciter l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Roed-Larsen et le personnel de la FINUL des résultats impressionnants qu'il ont obtenus dans leurs rapports visant à stabiliser la situation dans la région.

Consciente de ces événements positifs et de l'importance qu'il y a de les appuyer par le biais des efforts de l'ONU, l'Ukraine a contribué à la FINUL son bataillon du génie de 650 hommes.

En même temps, nous sommes préoccupés par l'éruption de violence la semaine dernière à la frontière libanaise. À cet égard, mon pays se joint à l'appel ré-

cent lancé par le Secrétaire général à toutes les parties concernées pour mettre fin à la violence et respecter la ligne bleue.

Nous regrettons que le volet israélo-syrien soit bloqué depuis quelque temps. En effet il est de l'intérêt de tous les peuples de la région que les négociations israélo-syriennes sur le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan reprennent sans délai préalables. À cet égard, nous invitons les Gouvernements d'Israël et de la Syrie à reprendre leurs négociations directes suite au sommet de Washington, aux tables rondes de janvier aux États-Unis, au Sommet entre l'ONU et la Syrie à Genève en avril et d'autres événements. Nous espérons que la crise actuelle ne va pas empêcher les parties de reprendre leur dialogue politique et de normaliser leurs relations, dès que possible.

Pour finir, je voudrais confirmer que, le développement de relations de partenariat mutuellement bénéfiques, sur le plan bilatéral et multilatéral, avec tous les pays du Moyen-Orient, facilitera le processus de paix dans la région et reste un des piliers de la politique étrangère de mon pays. Je voudrais donc réitérer ici la détermination de l'Ukraine de contribuer davantage au processus de restauration d'une paix globale au Moyen-Orient. Nos efforts sont guidés par notre souhait sincère de voir tous les peuples de la région vivre en bon voisinage, dans la paix, la stabilité et la prospérité économique.

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'année passée restera dans les annales comme étant marquée par les espoirs naissants et par l'optimisme, ainsi que par le désespoir grandissant et la frustration amère nées de la recherche d'une solution globale au conflit israélo-arabe, en particulier la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien. Cette session-ci aurait dû voir le règlement final du volet de négociations israélo-palestinien qui aurait annoncé l'arrivée d'une ère nouvelle, assurant une réconciliation historique de tous les peuples de la région et leur permettant de vivre dans la paix, l'harmonie et la dignité humaine. Au lieu de cela, nous sommes confrontés à une situation explosive qui se détériore rapidement dans la région du Moyen-Orient.

Nous ne pouvons que dire combien nous sommes attristés et déçus par cette situation, où l'agression militaire s'est substituée aux négociations de paix. Le peuple palestinien, y compris des civils innocents, des femmes et des enfants, subissent le choc de cette cam-

pagne de violence où des centaines d'entre eux ont été tués et blessés. L'économie palestinienne naissante et l'infrastructure physique ont été dévastées et la loi du plus fort cherche à juguler la volonté du peuple.

Étant donné le danger croissant d'une escalade de la violence et d'un élargissement du conflit, nous devons réfléchir sans délai au déploiement d'une force de protection des Nations Unies. Nous espérons aussi que la visite de la mission d'établissement des faits permettra de recueillir des informations utiles et aidera ainsi à étouffer la violence. Nous devons exiger d'Israël qu'il mette fin à son agression sans préalables, car l'échec des tentatives de désescalade sur le terrain pourrait embraser la région entière et mener à des conséquences incalculables et incontrôlables non seulement pour le Moyen-Orient, mais aussi pour le monde entier. Il n'y a pas d'autre choix que la voie de la paix.

De Madrid à Oslo, de Washington à Hébron, du Caire à Wye River et de Charm el-Cheikh à Camp David, les négociations de paix ont été longues et ardues et semées d'obstacles redoutables. Pendant tout ce processus, le peuple palestinien ne s'est pas démonté face à l'adversité et aux souffrances et s'est engagé vigoureusement sur la voie de la paix.

Les enjeux de la conclusion de la paix sont élevés pour les Palestiniens et les peuples de la région, car les problèmes en cause ne concernent pas seulement les aspects de la paix, des territoires et des implantations, mais aussi l'avenir de tout un peuple et sa lutte incessante pour la liberté et l'indépendance.

Mais la paix, est illusoire si elle s'accompagne d'accords non appliqués, d'échéances non respectées et d'engagements non satisfaits ; la paix ne peut pas s'épanouir non plus si, d'un côté des accords sont conclus et que, de l'autre, des politiques inacceptables continuent sans frein. Parmi celles-ci, il convient de citer l'expansion des colonies de peuplement, la confiscation des terres arabes, la démolition d'habitations et de biens et l'asphyxie économique des territoires palestiniens. L'intérêt de la paix ne sera jamais servi si son seul objectif est de légitimer l'occupation et la spoliation.

L'Indonésie, comme elle l'a réaffirmé dans maintes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ne s'est jamais départie du principe qu'une solution juste et durable au Moyen-Orient, la question de Palestine demeurant au coeur du débat, ne

saurait être trouvée sans prendre en compte les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à leur patrie et le respect du droit de tous les États de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Ce règlement doit se faire dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe de base de « terre contre paix ». Il est donc essentiel qu'Israël se retire de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem et du territoire syrien occupé des hauteurs du Golan.

En outre, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle actif, particulièrement s'agissant des contributions importantes à la paix au Moyen-Orient qu'elle a faites par le passé et qu'elle peut faire à l'avenir. Cette tâche nous incombe dans la recherche de négociations productives visant à trouver une solution basée sur le respect et l'entente mutuels afin d'assurer la liberté et la prospérité des générations futures. Nous entretenons l'espoir que, de la tragédie des dernières semaines, naîtra une vision nouvelle et juste de paix pour tous les peuples de la région.

Ma délégation a constaté avec satisfaction les événements positifs qui ont eu lieu au Liban, en particulier le retrait d'Israël conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Il est particulièrement réconfortant de voir qu'après plus de deux décennies d'occupation, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban ont été pleinement restaurées.

Au début de ce siècle nouveau, cette occasion unique d'arriver à un règlement pacifique devrait être non seulement saisie pour ceux qui ont vécu pendant de longues années dans l'insécurité, la violence et le déni de leurs droits fondamentaux, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Les Nations Unies et la communauté internationale devraient tout mettre en oeuvre pour soutenir cette cause commune et aider toutes les parties à s'engager fermement sur la voie de la recherche d'une paix durable pour la région. Ce n'est alors que l'on pourra dire qu'un des conflits les plus difficiles du siècle dernier est entré dans l'histoire.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*): La Norvège est profondément préoccupée par l'escalade de la violence au Moyen-Orient. La Norvège déplore également les pertes en vies humaines. La violence menace de supplanter la logique de la paix. La crainte, la rancune et la haine manifestées par les deux côtés empêchent aujourd'hui le retour à la tâche difficile

qu'est la réalisation de la paix par des moyens politiques. Seuls une vision claire, une détermination sans faille et un sens profond de la nécessité historique peuvent permettre aujourd'hui au processus de paix d'avancer.

Dans cette situation précaire il est plus facile de se concentrer sur les occasions perdues ces dernières semaines que sur les acquis obtenus ces dernières années. Toutefois, il est important de ne pas oublier qu'Israël et les Palestiniens ont davantage progressé dans leurs négociations au cours de ces années qu'au cours des 40 précédentes. Les Israéliens et les Palestiniens ont également progressé davantage au Sommet de Camp David que nul ne l'imaginait à peine quelques semaines plus tôt. Ces événements montrent que, malgré la situation tragique d'aujourd'hui, il y a davantage de raisons de croire à la poursuite des négociations qu'à celle de la violence.

La Norvège en appelle au sens des responsabilités des deux parties pour qu'elles ne répondent pas aux provocations. La Norvège adjure les parties de tout faire pour cesser toutes activités qui pourraient exacerber le conflit, les parties doivent mettre en oeuvre les accords de Charm el-Cheikh.

La Norvège soutient le mandat donné par le Conseil de sécurité au Secrétaire général pour qu'il étudie la possibilité d'établir une présence internationale dans les territoires palestiniens. La Norvège félicite le Secrétaire général du rôle actif qu'il a joué dans le processus de paix et de sa contribution au sommet de Charm el-Cheikh.

Le processus de paix contient des éléments tant politiques qu'économiques. La poursuite du développement économique dans les territoires palestiniens est essentielle pour une paix durable et sera également avantageuse pour Israël. Le soutien international en faveur de ce développement si nécessaire a bel et bien amélioré la qualité de la vie des Palestiniens et a montré les avantages qui pourraient découler d'une paix durable.

Les violences des deux derniers mois menacent cette évolution positive. Si les mesures de sécurité continuent d'empêcher le fonctionnement normal de l'économie et donc d'affaiblir la stabilité sociale de la société palestinienne, l'appui au processus politique pourrait également s'en trouver sapé. La Norvège adjure donc instamment Israël de lever le bouclage de la

Cisjordanie et de la Bande de Gaza et d'encourager plutôt le développement de l'économie palestinienne.

Le Président assume à nouveau la présidence.

La Norvège a toujours compris et soutenu Israël dans sa recherche de sécurité. Nous avons condamné les attaques terroristes quelle qu'ait été leur origine. Mais la sécurité durable ne saurait être soutenue aux dépens des autres. Israël doit donc aussi respecter la sécurité et la sûreté des Palestiniens. Le recours excessif et démesuré à la force contre les Palestiniens a exacerbé les tensions et avivé la violence.

Le processus de paix en est à une étape critique. La contrainte historique qui pèse sur chaque partie se fait de plus en plus lourde alors qu'elles font face aux questions au cœur même du conflit. La seule solution à long terme au conflit actuel serait un accord de paix final. Cet accord doit être juste et équitable. Seul un accord équitable permettra aux parties d'avoir intérêt à choisir la paix plutôt que la guerre.

Il faudra que de grands efforts et de grands sacrifices soient consentis des deux côtés pour parvenir à un accord de paix final qui pourrait être précédé d'un nouvel accord intérimaire. Des progrès considérables ont été faits à Camp David. La possibilité de parvenir à un accord de paix global n'a jamais été plus grande et les conséquences d'un échec éventuel n'ont jamais été plus catastrophiques. La Norvège engage vivement les dirigeants israéliens et palestiniens à saisir l'occasion et à prendre des mesures courageuses afin d'assurer la paix et la stabilité pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Nous allons maintenant passer à l'examen des projets de résolution A/55/L.49 et A/55/L.50.

Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique qui souhaite expliquer son vote avant le vote : Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Carp (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis continuent à appuyer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Nous ferons tout notre possible pour aider les parties à parvenir à un accord négocié qui résoudra leurs divergences.

La situation au Moyen-Orient en est à une étape critique. L'Assemblée devrait maintenant chercher à

appuyer les efforts des parties pour prendre les mesures difficiles qui s'imposent pour mettre fin au cycle de la violence et revenir à des négociations en vue d'un règlement.

Le projet de résolution intitulé « le Golan syrien », comme tant d'autres résolutions portant sur le conflit arabo-israélien, cherche à impliquer l'Assemblée générale dans des négociations. La Syrie et Israël continuent d'appuyer le principe d'un processus de négociations résoudre leurs divergences et les résolutions comme celle-ci ne contribuent pas à cet objectif.

Les États-Unis s'abstiendront lors du vote sur le projet de résolution concernant Jérusalem, conformément à notre conviction que l'avenir de Jérusalem doit être décidé par négociations sur le statut permanent.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu l'unique orateur qui souhaitait expliquer son vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/55/L.49 et A/55/L.50.

Nous allons d'abord passer au projet de résolution A/55/L.49, intitulé « Jérusalem ».

Un vote enregistré a été demandé

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Colombie, Comores, Croatie, Cuba, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mal-

dives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Israël

S'abstiennent :

Angola, États-Unis d'Amérique, Iles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Nauru.

Par 145 voix contre une, avec 5 abstentions, le projet de résolution A/55/L. 49 est adopté (résolution/55/50).

[La délégation de la Jamaïque a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution A/55/L.50 est intitulé « Le Golan syrien ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'),

Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Kirghizistan, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent :

Allemagne, Andorre, Angola, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iles Marshall, Iles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tonga, Ukraine, Uruguay, Yougoslavie.

Par 96 voix contre 2, avec 55 abstentions, le projet de résolution A/55/L.50 est adopté (résolution 55/51).

[La délégation de la Jamaïque a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur siège.

M. Bigot (France) : J'ai l'honneur d'expliquer le vote de l'Union européenne sur le projet de résolution contenu dans le document A/55/L.50.

L'Union européenne souhaite rappeler ici son ferme engagement en faveur d'un règlement juste, durable et global au Proche-Orient, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le principe de l'échange de la terre contre la paix ainsi que les accords de Madrid et d'Oslo.

L'Union européenne souhaite à nouveau marquer son extrême préoccupation devant la crise qui agite actuellement les territoires occupés et Israël. L'Union européenne renouvelle ici son souhait d'une reprise rapide des pourparlers de paix, interrompus malgré les espoirs suscités par la réunion de Camp David. De même, nous soutenons pleinement une reprise rapide des négociations relatives aux volets libanais et syrien.

Comme les années passées, le projet de résolution relatif au Golan syrien, qui vient d'être adopté, comporte des références géographiques qui préjugent du résultat de négociations bilatérales. C'est pourquoi, l'Union européenne s'est, comme les années passées, abstenue lors du vote.

L'Union européenne voudrait réaffirmer ici solennellement son soutien à tous ceux qui œuvrent, dans la région et au sein de la communauté internationale, en faveur de la paix.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : La République argentine a voté en faveur du projet de résolution A/55/L.50 sur le Golan syrien parce que nous estimons que l'aspect principal de la résolution est lié à l'acquisition illégale de territoires par la force. L'Article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations Unies interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un État. C'est une norme impérative du droit international.

J'aimerais aussi clarifier la position de la délégation argentine sur le paragraphe 6 de la résolution. Le fait que l'Argentine a émis un vote favorable ne préjuge pas nécessairement des références géographiques contenues dans ce paragraphe.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 mi-

nutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Tadmoury (Liban) (*parle en arabe*) : Nous avons tous entendu la déclaration du représentant d'Israël et il nous a semblé qu'une fois encore il prenait le Liban à partie, comme si le Liban avait occupé Israël pendant 22 ans et non l'inverse. L'occupation Israélienne a fait des milliers de morts et de blessés parmi les femmes, les enfants et les personnes âgées, et a détruit des maisons et des infrastructures. Depuis le 24 mai de cette année, début du retrait d'Israël des territoires libanais occupés, Israël viole la résolution 425 (1978). Le Secrétariat dispose à cet égard des rapports de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Israël a à plusieurs reprises violé les frontières du Liban et tiré sur des civils, y compris des citoyens qui se rendaient à leur travail. Il viole en outre quotidiennement l'espace aérien libanais, terrorisant la population avec le « bang » de ses avions supersoniques. En outre, Israël viole les eaux territoriales libanaises. Il y a quelques jours seulement, il a arrêté un remorqueur libanais et a ouvert le feu sur lui. Ce ne sont que quelques exemples des violations de la résolution 425 (1978) commises par Israël.

Le représentant d'Israël parle de tension et de violations libanaises. Je tiens à rappeler que les fermes de Chebaa sont en territoire libanais et que nous avons exprimé nos réserves au sujet du rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 425 (1978). Dans des mémoires envoyés à l'ONU, de hauts responsables syriens ont réitéré l'identité libanaise des fermes de Chebaa. Je réaffirme également ici que les Libanais jouissent d'une totale souveraineté sur les fermes de Chebaa.

J'aimerais demander au représentant d'Israël ce qu'Israël fait dans les fermes de Chebaa. Ces fermes sont-elles israéliennes? Les soldats israéliens sont-ils là en excursion ou est-ce une occupation?

Nous craignons qu'Israël se serve de l'ONU pour couvrir ses actes d'agression, parce que ses menaces sont répétées quotidiennement et parce qu'elles émanent des plus hauts dirigeants d'Israël. Nous craignons qu'il ne les mette à exécution en se servant de l'ONU comme d'une façade.

Je note aussi que 19 Libanais sont détenus dans les prisons israéliennes et qu'ils n'ont pas encore été

jugés, en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève. Certains de ces prisonniers ont été enlevés de leurs villages. Ils n'étaient même pas au front ni sur le champ de bataille. Pourquoi Israël les détient-il jusqu'à présent? Pourquoi Israël a-t-il violé les dispositions de la quatrième Convention de Genève?

La partie de la déclaration du représentant israélien concernant les présumées violations libanaises de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité semble être destinée à couvrir le fait qu'Israël, depuis des dizaines d'années, n'a pas mis en oeuvre les résolutions de l'ONU. Les grandes tensions et les effusions de sang dont nous sommes témoins aujourd'hui dans les territoires palestiniens occupés en sont la meilleure preuve.

Il y a plus de 350 000 réfugiés palestiniens au Liban. Qui les a chassés de leur territoire et les a forcés à aller au Liban? C'est de la faute d'Israël. Leur présence est une source de la tension, de la crainte et de l'intimidation auxquelles Israël a recours contre les Libanais. Nous espérons qu'Israël va arrêter d'accuser constamment le Liban et de nous menacer – en menaçant nos infrastructures, nos villages et notre population civile – comme il le fait de façon continue depuis 22 ans.

Je tiens à affirmer que le Liban coopère pleinement avec l'ONU et avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Le Liban a pris des mesures concrètes au sud du Liban, en y envoyant ses forces armées et il est en train de prendre d'autres mesures pour y renforcer son autorité. Chacun peut voir que la stabilité règne au sud du Liban – il n'y a rien qui menace la sûreté, la sécurité et la paix.

Une fois de plus, je voudrais remercier les forces de la FINUL et le Secrétariat de l'ONU de la coopération qu'il nous ont apportée. Nous espérons que cette coopération fructueuse sera améliorée et renforcée dans un proche avenir.

M. Hamzahei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Il est tout à fait naturel que le représentant du régime sioniste fasse des remarques incohérentes, absurdes et déplaisantes. Le traitement sauvage des Palestiniens, surtout des enfants palestiniens, a indigné le monde et provoqué la condamnation du régime sioniste. La République islamique d'Iran veut que la paix et la justice règnent au Moyen-Orient – mais une paix et une justice qui soient dans l'intérêt de tout le monde.

Les assertions non fondées faites par le représentant sioniste ce matin, notamment celles qui concernent les attaques à la bombe à Buenos Aires, étaient destinées à détourner l'attention de la brutalité et des violations infligées au peuple palestinien, en violation complète de la quatrième Convention de Genève.

La question principale est de savoir si ceux qui combattent l'occupation étrangère sont des terroristes ou des combattants de la liberté. Les frontières sont clairement définies à cet égard. Les forces d'occupation et ceux qui disposent d'une puissance militaire supérieure ont sans doute traditionnellement considéré ceux qui subissent leur tyrannie, qui ne se soumettent pas pleinement à leur injustice, comme des terroristes. Le fait qu'Israël étiquette le Hezbollah et d'autres qui défendent leur dignité et qui résistent à la répression et à l'expansionnisme égoïste sioniste comme des terroristes n'est certainement pas une exception, et le monde entier le sait.

Il est étonnant qu'un régime qui a la triste réputation de mettre au point, de produire et de stocker plusieurs sortes inhumaines d'armes de destruction massive ose accuser un pays qui est l'un de ceux qui, au Moyen-Orient, ont adhéré aux instruments internationaux les plus fondamentaux dans le domaine du désarmement. L'Iran est pleinement partie aux instruments qui sont les principaux piliers du désarmement international, tels que le Protocole de Genève de 1925, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. En dépit de nombreux appels de la communauté internationale, Israël refuse constamment d'adhérer à ces instruments et poursuit son programme clandestin de mise au point et de production de plusieurs types d'armes de destruction massive. Israël est maintenant le seul pays du Moyen-Orient qui ne soit pas partie au TNP. En même temps, ses armes nucléaires et ses installations non garanties continuent, de façon alarmante, de menacer la paix et la sécurité régionales et mondiales.

Ce régime n'a pas une meilleure réputation dans d'autres domaines du désarmement, surtout dans les domaines biologique et chimique. De nombreuses informations font état des programmes chimiques et biologiques clandestins d'Israël. Le fait qu'Israël refuse d'adhérer aux traités pertinents est une autre indication qui corrobore l'existence de ces programmes, ce qui aggrave la préoccupation de la communauté inter-

nationale concernant ses programmes d'armes de destruction massive et concernant ses arsenaux.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Au début de la présente séance nous avons entendu une autre déclaration israélienne qui a déformé la vérité et reflété les tendances agressives et la logique expansionniste des Israéliens. Le représentant israélien a enveloppé sa déclaration, qui était remplie de menaces contre les Arabes, de paroles de paix. Il s'est efforcé de présenter Israël comme un pays qui cherche la paix tandis que les Arabes la rejettent.

Comme à son habitude, le représentant d'Israël n'a cependant pas mentionné l'occupation israélienne des terres arabes et le refus d'Israël d'appliquer les résolutions internationales adoptées depuis 1948. Il n'a pas mentionné ce qui s'est produit en 1967, lorsque l'ONU a demandé à Israël de permettre aux réfugiés palestiniens de retourner dans leurs foyers et de rétablir les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien. Le représentant d'Israël n'a pas parlé des colonies de peuplement qui se sont propagées comme un cancer dans les terres arabes occupées ni des déclarations quotidiennes des responsables israéliens soulignant leur attachement à l'occupation de Jérusalem, de la Cisjordanie et du Golan syrien.

Le représentant d'Israël a estimé à tort qu'il serait capable de tromper les représentants à l'Assemblée générale en essayant de donner l'impression que les dirigeants arabes ne sont pas sincères lorsqu'ils recherchent la paix. Nous aimerions rappeler ici brièvement que c'est précisément la Syrie qui a ouvert à Madrid la voie menant au processus de paix à Madrid. Ceci est reflété correctement dans les mémorandums des fonctionnaires américains, que le représentant d'Israël, à son habitude, a essayé de déformer dans l'intérêt de l'occupation. En fait, le représentant d'Israël ne peut être blâmé lorsqu'il ment et déforme les faits parce que c'est précisément ce que son gouvernement lui a demandé de faire.

Tout le monde dans cette Assemblée a le droit de parler de l'application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ce n'est pas le cas pour le représentant d'Israël. Le rejet de la légitimité internationale et le mépris à son égard coulent dans le sang des dirigeants israéliens. Comme cela a été relevé par le distingué représentant du Liban, Israël n'a pas intégralement appliqué la résolution 425 (1978). Il ne

s'est pas retiré des fermes de Chebaa, qui sont libanaises.

Le représentant d'Israël n'a pas parlé non plus des prisonniers libanais en Israël qui ont été enlevés de leurs lits, de leurs rues et de leurs villages. En fait, Israël ne s'est retiré du sud du Liban qu'à la suite des grands sacrifices du peuple libanais et de son mouvement de libération nationale. L'occupation israélienne au sud du Liban s'est poursuivie de 1978 jusqu'à présent. Si Israël aspire tant à la paix pourquoi a-t-il attendu 23 années pour se retirer de manière incomplète du sud du Liban?

La Syrie a fait de la paix un choix stratégique. Mais la paix que nous recherchons n'est pas la capitulation qu'Israël tente de nous imposer. La paix que nous recherchons, avec l'appui du monde entier, devra permettre de rétablir les droits de ceux qui en ont été spoliés et devra être conforme à la légitimité internationale et aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au principe de l'échange de la terre contre la paix. Ni la Syrie, ni aucune autre partie arabe n'acceptera une proposition israélienne ou non israélienne qui ne garantisse pas un retrait total d'Israël jusqu'aux lignes du 4 juin 1967 et la restitution de tous les territoires arabes.

C'est Israël qui a bloqué le processus de paix, non seulement sur le volet syrien mais également sur tous les autres volets. À l'heure où nous parlons, Israël commet des crimes contre le peuple palestinien, mû par sa cupidité et sa volonté de perpétuer son occupation et d'usurper nos droits. C'est seulement lorsqu'Israël sera prêt à accepter une paix juste, globale et durable et lorsqu'il sera disposé à se retirer des terres syriennes qu'il occupe que le processus de paix pourra progresser et l'on pourra atteindre les objectifs que nous poursuivons tous. Tant qu'Israël refusera de se retirer de tous les territoires arabes occupés, la balle restera dans son camp, comme cela a toujours été le cas. Il faut qu'Israël se conforme aux résolutions internationales, y compris celles qui viennent d'être adoptées il y a quelques instants par l'Assemblée générale.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation a demandé d'exercer son droit de réponse suite à la déclaration qui vient d'être prononcée par l'entité sioniste. Pour commencer, je tiens à préciser que l'entité sioniste est la force d'occupation la plus brutale de notre époque. Israël détient le record lorsqu'il s'agit de perpétrer des crimes et de violer le droit

international humanitaire et les droits de l'homme. Les événements auxquels nous avons assisté dans les territoires palestiniens occupés ces deux derniers mois sont la meilleure preuve de la nature sanguinaire et hégémonique de ce régime qui vient ici nous parler en victime. Le bourreau endosse l'habit de sa victime. Nous sommes accoutumés à de telles choses de la part de l'entité sioniste. Mais ces tactiques ne peuvent convaincre personne de nos jours – si tant est qu'elles aient jamais pu le faire auparavant.

La délégation de l'entité sioniste a proféré plusieurs absurdités et mensonges concernant mon pays, l'Iraq, et s'est efforcée de les faire accepter à cette tribune. Il est clair aux yeux de tous que ce régime n'a jamais manifesté de respect pour les résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité. C'est donc le dernier pays qui puisse prétendre parler de légitimité ou de respect des résolutions du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne l'acquisition d'armes de destruction massive, l'entité sioniste dispose du plus important arsenal d'armes biologiques et chimiques de destruction massive, et de plus de 200 ogives nucléaires avec leurs vecteurs. Avec ces armes, Israël pourrait attaquer non seulement la totalité des pays arabes mais également toutes les nations islamiques du monde. L'acquisition et la possession de ces armes, au mépris des garanties internationales, représentent une violation flagrante de tous les régimes de désarmement et de tous les accords de non-prolifération. L'acquisition par Israël d'armes de destruction massive s'est effectuée avec la coopération d'un membre permanent du Conseil de sécurité – qui est en fait un dépositaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La seule menace qui plane sur le Moyen-Orient est celle qui est posée par l'entité sioniste.

Nous comprenons bien les lamentations proférées par l'entité sioniste au sujet de la Commission spéciale de l'ONU (ONSCOM) qui se livrait en fait à des activités d'espionnage pour le Mossad et pour les services de renseignement américains. Ceci est à présent bien connu de tous. Si le représentant de l'entité sioniste pense un instant que ces espions pourront jamais revenir en Iraq, il se fait des illusions, tout comme il est illusoire de penser que l'entité sioniste pourra éradiquer l'identité palestinienne ou l'État palestinien qui doit être établi sur l'ensemble du territoire s'étendant de la mer au fleuve.

M. Lancry (Israël) : Je voudrais d'abord commencer – et rapidement finir – avec une réaction aux deux dernières interventions des représentants permanents de l'Iraq et de l'Iran. Comme cette auguste Assemblée a dû en prendre bonne note, ces deux représentants permanents sont comme frappés de paralysie devant le seul nom d'Israël. Ils ont pour habitude d'évoquer Israël sous le concept d'« entité sioniste ». Nous sommes d'ailleurs fiers d'être une entité sioniste, nous n'avons pas de problème avec cette appellation. En d'autres endroits, le représentant d'Israël est ainsi nommé le représentant de l'entité sioniste,

(l'orateur poursuit en arabe)

soit le « représentant sioniste » ou le « représentant de Tel Aviv ».

(l'orateur reprend en français)

Je voudrais simplement dire que la réputation des régimes iraquien et iranien est à ce point si solidement établie depuis le conflit irano-iraquien, en passant par l'occupation avortée du Koweït par Saddam Hussein, qu'il n'est point besoin d'ajouter ou de soustraire quoi que ce soit à cette réputation.

Nous laissons, quant à nous, la communauté internationale apprécier cette réputation à sa guise et selon ses motivations.

Je voudrais évidemment réagir à quelques propos qui ont été tenus par d'autres représentants.

S'agissant du Liban, le retrait militaire israélien du 24 mai 2000 a été conçu afin d'éteindre un foyer de conflit à haut risque. Il a été de surcroît effectué par Israël dans le respect intégral de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Ce retrait militaire israélien si longtemps d'ailleurs revendiqué par le Liban, par la Syrie comme par d'autres, au moment où il a été mis en application et on se souvient d'ailleurs, et j'emploie ici une litote, des réticences incompréhensibles de la Syrie et du Liban quant à ce retrait militaire israélien. Le Président Bashar Al-Assad qui, à l'époque, ne figurait que comme le virtuel successeur avait mis en garde Israël de ne point se retirer dans les circonstances qui prévalaient sous peine de transformer la région en une poudrière. Pouvez-vous imaginer un aussi grand paradoxe? Le Gouvernement israélien décide d'une part de mettre en application une résolution du Conseil de sécurité, et s'y opposent deux pays intéressés : le Liban sans trop

de marge de manœuvre, il faut le reconnaître, et la Syrie, maîtresse de ce territoire à vrai dire.

Le retrait israélien, comble du paradoxe, aura laissé le Gouvernement libanais dans une indifférence confuse quant à l'exercice de sa souveraineté retrouvée sur son propre territoire. La résolution 425 (1978), on s'en souvient, invite en termes clairs le Gouvernement libanais à déployer ses troupes le long de la Ligne bleue, à restaurer sa souveraineté et à œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité.

L'indécision libanaise – et c'est encore là un euphémisme que j'emploie pour des raisons de bienséance protocolaire – liée sans doute à la cohabitation imposée par la seule puissance étrangère, la Syrie encore présente sur le sol libanais, s'avère de jour en jour comme une démarche extrêmement périlleuse. Le Sud-Liban et sa région frontalière, en particulier, se trouvent donc devant le refus du Gouvernement libanais de prendre ses responsabilités et sous le contrôle de l'organisation terroriste du Hezbollah. Cette situation a priori intrinsèquement libano-libanaise n'aurait pas forcément interpellé Israël, n'était-ce la source de dangers imminents qu'elle représente pour deux États : le Liban et Israël qui n'ont entre eux aucune divergence d'aucune nature et qui pourraient privilégier jusqu'à l'avènement de la paix, une coexistence pacifique.

Le représentant libanais notait devant cette Assemblée tout à l'heure qu'Israël menait des actions contre des civils libanais supposés se rendre à leur travail. Et bien, monsieur le représentant du Liban, je vous invite à regarder quelques images de vos propres civils, de lire peut-être certains de vos rapports. Des civils qui jettent des pierres, qui harcèlent les militaires israéliens déployés légitimement sur la Ligne bleue à force de cocktails Molotov non seulement dans les territoires de Chebaa mais aussi par exemple à la porte de Fatma.

Alors, que fait Israël dans les territoires de Chebaa, vous me demandez? Je vous réponds que ces territoires sont jusqu'à nouvel ordre des territoires soumis aux négociations de paix entre Israël et la Syrie. J'ajoute qu'au regard des Nations Unies, les territoires de Chebaa ne sont pas libanais. Lorsqu'ils le deviendront en vertu des conventions internationales adéquates, Israël en prendra bonne note et agira en adéquation avec le tracé de la Ligne bleue par les Nations Unies.

Il y a là la faillite totale du Gouvernement libanais à prendre ses responsabilités et nous l'appelons

encore une fois à le faire pour prévenir une escalade de la violence qui existe et qui, au regard du représentant du Liban, se traduit par, dit-il, une sécurité que son gouvernement met en application.

J'espère aussi que le représentant syrien est pleinement attentif aux voix qui se lèvent au Liban même et qui revendiquent la souveraineté et l'indépendance du Liban. Je ne vois pas en vertu de quelle résolution des Nations Unies, par exemple, la Syrie continue d'occuper le Liban. La Syrie, selon certaines résolutions de l'ONU, doit faire exactement ce qu'a fait Israël : quitter le Liban et mettre fin à cette source d'instabilité, de provocation et de tensions dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole une deuxième fois dans l'exercice de leur droit de réponse.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'aurais préféré ne pas avoir à exercer mon droit de réponse une fois encore sur cette question. J'aurais vraiment espéré que le représentant israélien n'exercerait pas son droit de réponse en réaction au vote auquel il a assisté aujourd'hui.

Après avoir été inculpé et condamné pour des crimes commis quotidiennement, Israël continue de déformer la réalité et de falsifier les faits historiques. Dans sa déclaration d'hier, dans les déclarations faites par ses dirigeants hier et à d'autres occasions, ainsi que dans les résolutions adoptées aux conférences au sommet arabes et islamiques, auxquelles la Syrie a participé activement, la Syrie a affirmé et continue d'affirmer à maintes reprises qu'il est impératif qu'Israël se retire entièrement de la totalité des territoires arabes occupés, et, en ce qui concerne le Liban, tous les territoires libanais, en particulier « les fermes de Chebaa ».

Nous avons par le passé adressé une lettre au Secrétariat et au Conseil de sécurité affirmant et attestant du fait que « les fermes de Chebaa » étaient un territoire libanais. Le Ministre syrien des affaires étrangères a pris contact avec le Secrétaire général pour lui indiquer que « les fermes de Chebaa » étaient un territoire libanais. Pourquoi Israël reste-t-il à Chebaa?

Pourquoi Israël reste-t-il dans le Golan? Si les Israéliens veulent la paix, pourquoi y restent-ils et combien de temps resteront-ils encore? Ce sont là les questions auxquelles le représentant d'Israël devrait

répondre. Jusqu'à quand ces attermolements face au processus de paix? Et jusqu'à quand se poursuivra le meurtre délibéré et quotidien de Palestiniens et d'autres Arabes dans les territoires occupés?

M. Tadmoury (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais moi aussi poser un certain nombre de questions. Est-ce que le Liban a lutté contre l'occupation israélienne du sud du Liban durant 22 ans pour que le représentant israélien vienne ici et dise que nous nous sommes opposés au retrait israélien de cette région? S'agit-il d'une attitude rationnelle et raisonnable? Est-ce qu'une personne raisonnable peut concevoir cela?

Deuxièmement, je voudrais dire ici que le Liban n'est pas une île. Il fait partie intégrante d'un ensemble. Il agit et réagit dans le cadre de cet ensemble. Le représentant israélien parle de personnes à la frontière qui lancent des pierres. S'attend-il à ce que ceux qui ont passé plus de 22 ans sous le joug de l'occupation lancent des roses et du riz?

Pouvons-nous faire taire les gens devant ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés? Les Libanais sont-ils les seuls qui soient touchés par ce qui se passe? Une grande partie de l'opinion mondiale ne réagit-elle pas à ce qui s'y passe? En dépit de cela, le Gouvernement libanais a pris des mesures pour faire face à la situation et a largement réduit les manifestations auxquelles il est fait allusion. Nous voyons aujourd'hui ce qui se passe.

M. Lancry (Israël) : Je voudrais faire deux ou trois brèves mises au point. La litanie sur ces 22 ans d'occupation mérite aussi qu'on puisse la définir avec un peu plus de clarté. Je déclare ici que les 22 ans d'occupation du Sud-Liban correspondent très strictement aux 22 ans d'agressions, venues du Sud-Liban contre Israël, et particulièrement le nord d'Israël. Je puis d'ailleurs, à titre personnel, en témoigner. Avant de devenir ambassadeur aux Nations Unies, dans l'une de mes lointaines phases, j'étais le maire de la ville frontalière de Shlomi. Je puis témoigner des années et des décennies d'attaques à l'époque de ce qu'on appelait le fatahland palestinien, qui est devenu ensuite une région d'activités terroristes du Hezbollah, d'attaques à la roquette Katyusha sur des agglomérations civiles, des villes de développement, des kibboutzim, des moshavim, le long de la frontière israélienne.

Alors, ce n'est que représenter peut-être la moitié d'une réalité amère à laquelle courageusement le Premier Ministre Barak a mis fin, que de parler

d'occupation de 22 ans. Il y a eu agression pendant 22 ans, et cette agression continue à se profiler. J'ai évoqué dans mon discours le récent attentat contre une patrouille militaire israélienne, ayant causé la mort d'un militaire israélien, dimanche dernier. J'espère que l'on s'acheminera vers une période de réelle stabilité et de coexistence, qui ne pourra plus justifier des arguments des uns et des autres sur l'occupation ou sur l'agression. On nous demande d'évacuer tous les territoires libanais. Nous répétons: nous l'avons fait, et ceci a été confirmé par le Conseil de sécurité.

Alors, on ne peut pas adopter à l'endroit ou à l'encontre du Conseil de sécurité un double langage. On ne peut pas adopter, sur un mode sélectif, ses résolutions et en faire une matière une fois de légitimité internationale, et une autre fois, d'un certain flou international. Nous l'avons mise en application, cette résolution – 425 (1978) –, en adéquation complète avec les résolutions du Conseil de sécurité, qui a d'ailleurs reconnu l'enlèvement des trois militaires israéliens comme étant une grave violation de la résolution 425 (1978), comme le récent attentat aussi, et qui met en demeure le Liban de prendre ses responsabilités, des responsabilités qui, de l'avis des membres du Conseil de sécurité – et certains sont peut-être présents au moment où nous parlons – n'ont pas encore été prises. Le rapport du Secrétaire général est plus qu'élogieux à ce titre.

Alors, nous voulons bien écouter certains donateurs de leçons en matière d'évacuation du territoire libanais. Mais ces donateurs de leçons, il serait bon, qu'ils se les donnent à eux-mêmes. S'il y a encore une présence d'une Puissance étrangère au Liban, s'il y a encore une trace bien visible de l'occupation du Liban, elle n'est pas israélienne.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation ne voulait pas prendre à nouveau la parole mais elle se voit obligée de le faire vu que la déformation des faits par le représentant de l'entité sioniste aujourd'hui est tout à fait troublante. De son point de vue, l'occupation sioniste du sud du Liban n'est pas une occupation, mais une réaction à une agression ou un acte de légitime défense. Quel mensonge! C'est tout simplement une tentative de tromper les autres. Je ne pense pas que les autres puissent accepter une telle déformation des faits. Il dit que l'Iraq est une puissance occupante, mais oublie que l'entité sioniste est elle-même fondée sur une occupation qui continue depuis 50 ans.

Je ne veux pas entrer dans les détails de cette occupation. Toutes les délégations présentes connaissent le terrible visage de l'occupation israélienne et la poursuite de cette occupation jusqu'à aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 40 de l'ordre du jour.

Point 41 de l'ordre du jour (*suite*)

Question de Palestine

Projets de résolution (A/55/L.45, A/55/L.46, A/55/L.47, A/55/L.48)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur cette question à ses soixante-quatrième et soixante-seizième séances plénières, les 29 et 30 novembre 2000.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolutions A/55/L.45, A/55/L.46, A/55/L.47 et A/55/L.48.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position avant le vote. Puis-je rappeler aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Gardner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement s'oppose aux projets de résolutions présentés au titre du point 41 de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». Les trois premiers projets de résolution appuient des institutions dont les activités et les démarches à l'égard des questions en jeu restent déséquilibrées et désuètes. L'Assemblée doit concentrer ses efforts sur la création d'une atmosphère positive, de nature à encourager les deux parties à reprendre les négociations.

Le terrible cycle actuel de la violence doit prendre fin. Les pertes tragiques en vies humaines – de Palestiniens et, de plus en plus, d'Israéliens – ne peuvent que nuire encore davantage à un processus qui, encore récemment, était une source d'espoir pour les parties et la région en général. L'Assemblée générale devrait s'employer à appuyer le processus de négociation – à appuyer la tentative de parvenir à des accords qui pourront mener à un règlement pacifique des différends. Elle ne devrait pas s'employer à émettre des critiques

partiales ou à autoriser un gaspillage de fonds pour des comités et des rapports anachroniques.

Le projet de résolution intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine » présente la position d'une partie aux négociations – position qui, de toute évidence, est inacceptable pour l'autre partie. Non seulement ce n'est pas utile, mais c'est même nocif.

Les États-Unis ont beaucoup travaillé – et continueront de le faire – pour encourager une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Les négociations directes entre Israël et les Palestiniens ont entraîné des progrès importants et pourraient continuer de le faire si elles sont reprises. Ces projets de résolution ne peuvent que compliquer les efforts des parties pour parvenir à un règlement. Nous suggérons que les membres de l'Assemblée générale se posent la question suivante : ces projets de résolution contribueront-ils à faire progresser, d'une façon concrète et pratique, les véritables intérêts du peuple palestinien, y compris leur désir d'un État palestinien?

La délégation des États-Unis estime que la réponse est claire. Par conséquent, nous allons voter contre ces quatre projets de résolution et nous invitons les autres à faire de même.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Israël votera contre les projets de résolution publiés sous la cote A/55/L.45, A/55/L.46, A/55/L.47 et A/55/L.48.

Le recyclage rituel de ces projets de résolution désuets d'année en année reflète la méconnaissance totale du processus de paix et des réalités nouvelles au Moyen-Orient. Les projets de résolution A/55/L.45 et A/55/L.46 font référence, respectivement, à ce que l'on appelle le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat. Depuis leur création, ces organes ont entravé le dialogue et la compréhension au moyen d'un portrait préétabli et partiel de la situation arabo-israélienne. Ils sont engagés dans des activités qui entravent, plutôt que de promouvoir, les progrès vers une solution pacifique, négociée et acceptable pour tous.

Le projet de résolution A/55/L.47 appuie le Programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat. Ce programme, par le biais de ses divers séminaires, missions et expositions, fait également la promotion d'une perspective déformée et partielle du conflit.

Le projet de résolution A/55/L.48 prétend appuyer un règlement pacifique de la question de Palestine, tout comme il fait référence aux accords israélo-palestiniens, à commencer par la Déclaration de principes entre Israël et l'OLP du 13 septembre 1993. Mais le projet de résolution, de par son contenu et ses buts, va en fait à l'encontre de ces accords et sape le processus de paix qu'il prétend appuyer.

La Déclaration de principes, ainsi que les arrangements intérimaires israélo-palestiniens mentionnés dans les paragraphes du préambule interdisent explicitement l'utilisation d'instruments extérieurs et préjudiciables comme ce projet de résolution. L'accord intérimaire dit ceci :

« Aucune des deux parties n'entreprend ni ne prend de mesure à même de modifier le statut de la Cisjordanie et de la bande de Gaza avant que les négociations sur le statut permanent n'aboutissent. »

En outre, il convient de rappeler que, le 9 septembre 1993, le Président Arafat de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a écrit à feu le Premier Ministre d'Israël, Yitzhak Rabin, que :

« L'OLP s'engage en faveur du processus de paix au Moyen-Orient et du règlement pacifique du conflit entre les deux parties, et déclare que toutes les questions en suspens ayant trait au statut permanent seront réglées par le biais de négociations. »

Il faut également rappeler que toutes les percées diplomatiques au Moyen-Orient, à commencer par les Accords de Camp David, en passant par le Traité de paix avec la Jordanie jusqu'au Mémoire de Charm el-Cheikh de l'an dernier, ont été obtenues exclusivement par le biais de négociations directes entre les parties.

Cependant, ce projet de résolution vise ouvertement à prédéterminer les questions qui doivent être résolues par le biais de ces négociations. Il viole donc les accords existants et sape l'intégrité et les bases du processus de paix. C'est pourquoi Israël doit voter contre ce projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur qui souhaitait expliquer sa position avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/55/L.45, A/55/L.46, A/55/L.47 et A/55/L.48.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.45 intitulé « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ».

Je voudrais informer l'Assemblée que, depuis la publication du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs du texte A/55/L.45 : Guyana et Togo.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-

République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tonga, Yougoslavie

Par 106 voix contre 2, avec 48 abstentions, le projet de résolution A/55/L.45 est adopté (résolution 55/52).

[La délégation de la Jamaïque a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.46 intitulé « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat ».

Je voudrais informer l'Assemblée que, depuis la publication du projet de résolution, le Guyana s'est porté coauteur du texte A/55/L.46.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Cuba, Chypre, Djibouti, Émirats arabes unis, Équateur, Égypte, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Faso, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Salomon, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée,

République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tonga, Yougoslavie

Par 107 voix contre 2, avec 48 abstentions, le projet de résolution A/55/L.46 est adopté (résolution 55/53).

[La délégation de la Jamaïque a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.47 intitulé « Programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'information (Secrétariat) ».

Je voudrais informer l'Assemblée que, depuis la publication du projet de résolution, le Guyane s'est porté coauteur du texte A/55/L.47.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh,

Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Darussalam, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de)

Par 151 voix contre 2, avec 2 abstentions, le projet de résolution A/55/L.47 est adopté (résolution 55/54).

[La délégation de la Jamaïque a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution

A/55/L.48 intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine ».

Je voudrais informer l'Assemblée que depuis la publication du projet de résolution, le Togo s'est porté coauteur du texte A/55/L.48.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Darussalam, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de)

Par 149 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution A/55/L.48 est adopté (résolution 55/55).

[La délégation de la Jamaïque a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur les résolutions qui viennent d'être adoptées.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Bigot (France) : J'ai l'honneur d'expliquer le vote de l'Union européenne sur les résolutions intitulées « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien » et « Division des droits palestiniens du Secrétariat », contenues dans les documents A/55/L.45 et A/55/L.46.

D'importants progrès ont été effectués au fil des années dans le processus de paix au Proche-Orient en vue d'établir dans la région une paix juste, durable et globale. Israéliens et Palestiniens ont accompli cet été lors du Sommet de Camp David, des gestes courageux. Jamais la conclusion d'un accord n'a paru aussi proche. Depuis, la tragédie a pris malheureusement le pas sur la négociation.

L'Union européenne a marqué, à de multiples reprises, l'extrême préoccupation que lui inspirait la situation actuelle. L'Union européenne veut croire, cependant, que le processus de paix va reprendre rapidement; il n'y a pas d'alternative.

L'Union européenne regrette que le mandat des deux entités des Nations Unies en charge de la « Question de Palestine » ne reflète pas suffisamment l'esprit du processus de paix. C'est pourquoi l'Union européenne, comme elle l'a fait les années précédentes, s'est abstenue aujourd'hui lors du vote sur ces deux projets de résolution.

Je souhaite cependant, au nom de l'Union européenne, saluer ici le travail accompli cette année par la

Division des droits des Palestiniens du Secrétariat relatif à l'information du public via Internet, la formation de cadres palestiniens et enfin le travail effectué par la Division relative à l'informatisation des archives foncières de la Palestine mandataire sous l'égide de la Commission de conciliation des Nations Unies. La Division s'est acquittée avec efficacité de cette dernière tâche, que l'on sait essentielle pour l'avenir.

L'Union européenne se félicite aussi du dialogue qu'elle entretient avec le bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous sommes prêts à poursuivre ces échanges de vues, notre objectif étant de faire mieux coïncider le mandat et les activités du Comité avec l'esprit des accords de Madrid et d'Oslo, afin d'assurer au processus de paix un plein soutien et de lui apporter une contribution constructive.

M. Macedo (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution A/55/L.48, car nous estimons que le règlement pacifique de la question de Palestine constitue un des éléments indispensables pour le règlement du conflit au Moyen-Orient. Néanmoins, je souhaiterais réitérer les observations suivantes en ce qui concerne le contenu du paragraphe 3 du dispositif.

Le Mexique constate que l'un des postulats du processus de paix au Moyen-Orient est la remise de terre en échange de paix. La formule terre contre paix a prouvé son utilité dans la voie menant à une solution à ce conflit particulier. Néanmoins, il semblerait risqué de transformer cette formule en un principe juridique universel qui pourrait s'appliquer en tant que norme à tous les conflits. Au-delà de ce postulat, on trouve en effet un autre principe général du droit international, à savoir que la conquête n'accorde pas de droits territoriaux. Nous reconnaissons tous, et c'est une norme fondamentale, qu'il est inadmissible d'acquérir du territoire par la force. Le corollaire de ce principe universel est qu'il faut conclure que la totalité de tout territoire occupé lors d'un conflit armé doit être restituée sans conditions à son propriétaire légitime.

C'est pourquoi la délégation du Mexique réaffirme que, si nous reconnaissons la valeur politique de ce postulat, nous estimons qu'il est peu rigoureux de le transposer dans la catégorie de principe général du droit international. Le Mexique souhaiterait une fois de plus exhorter à être plus précis dans le texte que l'on

emploie pour définir un accord politique qui n'est pas et qui ne saurait être un principe juridique universel.

En fait, dans le préambule du projet de résolution A/55/51 relatif au Golan syrien, que l'Assemblée a adopté au cours de cette même réunion, on fait allusion à « la formule de terre contre paix », expression qui nous semble beaucoup plus juste pour décrire cet accord. Le terme « formule » est celui que nous voudrions voir dans tous les projets de résolutions concernant cette question. Pour le Mexique, il s'agit d'une question de pureté juridique dans la terminologie, qui ne se rapporte pas au fond de l'entente politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour une explication de vote après le vote.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Je voudrais exprimer notre sincère reconnaissance à tous les États Membres qui ont soutenu les résolutions adoptées par la vaste majorité des membres de l'Assemblée, avec deux ou trois votes contre, et qui portent sur les points intitulés Question de Palestine et La situation au Moyen-Orient. Nous voudrions, bien sûr, exprimer notre reconnaissance en particulier aux pays amis qui ont coparrainé ces résolutions.

L'un des représentants a proposé aux États Membres de se demander si ces résolutions servaient vraiment les intérêts pratiques du peuple palestinien. En tant que représentants du peuple palestinien, nous disons que la réponse à cette question est affirmative. Nous apprécions le fait que la plupart des États Membres ont donné la même réponse. Ces résolutions ont beaucoup d'importance pour la région du Moyen-Orient en général et pour notre peuple en particulier. Elles envoient un message pertinent aux parties intéressées, compte tenu particulièrement des circonstances extrêmement difficiles et pénibles que le peuple palestinien vit actuellement.

Ces résolutions envoient un message de solidarité avec le peuple palestinien. Elles envoient un message

qui affirme la position légale et politique qui doit faire partie intégrante d'un règlement de la question de Palestine et de l'édification de la paix dans la région. Elles envoient un message qui réaffirme la responsabilité continue de l'Organisation des Nations Unies vis-à-vis de la question de Palestine, y compris par le biais du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat ainsi que par la Section de la Palestine et de la décolonisation du Département de l'information. Finalement, elles envoient aussi un message à Israël en disant que son attitude et ses pratiques sont inadmissibles aux yeux de la communauté internationale.

Peut-être que l'une des résolutions les plus importantes adoptées aujourd'hui est celle qui porte sur Al Qods. Le contenu de cette résolution revêt une très grande importance pour nous. Elle souligne aussi l'importance que la communauté internationale accorde à cette ville sainte et son rejet des positions israéliennes vis-à-vis cette ville. La résolution est également importante si l'on tient compte des résultats du vote. Israël est le seul pays qui a voté contre, ce qui démontre clairement que le monde entier est d'un côté et qu'Israël, avec sa position illégale, se retrouve isolé de l'autre côté. Ceci devrait inciter Israël à revoir ses positions. Pour notre part, nous entretenons l'espoir que cela se produira.

Nous voudrions renouveler nos remerciements à tous les États Membres. Nous espérons qu'au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale nous connaîtrons une situation et des événements différents, et que d'ici là la Palestine sera devenue État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 41 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.